



OBSERVATOIRE

des métiers de l'alimentation en détail

POISSONNERIE



Tableau de bord 2022

Observatoire prospectif des métiers et
des qualifications dans les métiers de l'alimentation

PRÉSENTATION

Ce tableau de bord vise trois objectifs :

1. Chiffrer le poids et l'évolution économique des entreprises de poissonnerie

Ces données économiques concernent les entreprises immatriculées sous le code APE 4723Z (commerce de détail de poissons) et 4638A (commerce de gros de poissons), quelle que soit leur taille (y compris les entreprises sans salarié).

2. Dresser un portrait des salariés de la branche

La plupart des entreprises de poissonnerie employeuses relève de la convention collective de la Poissonnerie (IDCC 1504), qui a pour objectif de préciser les rapports entre les employeurs et les salariés de la branche.

L'analyse des déclarations sociales (DADS) des entreprises relevant de cette branche permet de caractériser les salariés en fonction du métier exercé, ainsi que des modalités de travail (type de contrat, temps de travail, rémunération).

3. Évaluer l'implication des entreprises en matière d'apprentissage

Les entreprises du commerce de poissons (commerce de détail et de gros) forment des apprentis et recrutent, pour assurer le renouvellement des emplois et de développer les entreprises.

Les données du CEREQ et de l'OPCO EP permettent de suivre l'évolution des effectifs de jeunes se préparant aux métiers de la poissonnerie et de mesurer l'implication des entreprises du secteur en matière d'apprentissage.

MÉTHODOLOGIE



Les traitements statistiques ont été réalisés par l'Institut Supérieur des Métiers, à partir de différentes bases de données statistiques :

- les bases Dénombrement et Démographie des entreprises de l'INSEE, pour ce qui concerne la démographie des entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z) et de commerce de gros de poissons (4638A) ;
- le fichier INSEE-ESANE pour les données fiscales et la Banque de France pour les défaillances ;
- les bases de l'URSSAF pour les emplois salariés et pour les travailleurs non salariés ;
- la base Reflet du CEREQ pour les effectifs d'élèves et apprentis inscrits en formation initiale ;
- les données INSEE DADS/DSN pour les emplois salariés de la branche (IDCC 1504) ;
- l'OPCO EP pour le dénombrement et le portrait des apprentis de la branche.

SOMMAIRE

Le secteur du commerce de poissons et son évolution	5
1 Un nombre d'entreprises en hausse	6
2 Des entreprises plus présentes en bordure du littoral	8
3 Activité : chiffre d'affaires et valeur ajoutée en hausse	11
4 Portrait des travailleurs non salariés	12
5 Stabilité des emplois salariés	14
Les salariés de la branche « poissonnerie » (IDCC 1504)	17
6 Les entreprises et emplois de la branche	18
7 Caractéristiques des salariés	19
8 Les métiers exercés	20
9 Nature des contrats et temps de travail	21
10 Salaires	23
La formation et l'apprentissage aux métiers de la poissonnerie	25
11 La formation initiale : des effectifs globalement stables	26
12 L'apprentissage, peu répandu dans la branche	27
13 Une majorité d'apprentis préparent un diplôme de niveau BAC ou supérieur	28
14 Apprentis et apprenties du commerce de poissons	29
15 Parcours d'entrée en apprentissage	30
16 Insertion dans l'emploi des apprentis	31

Le secteur
du commerce
de POISSONS
et son évolution

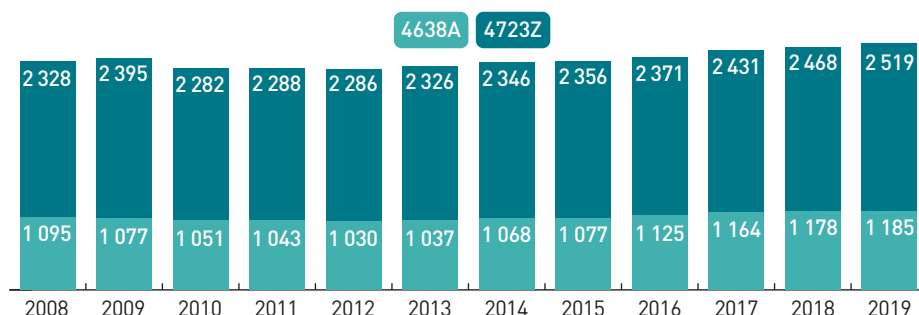
Un nombre d'entreprises en hausse

3 700 entreprises
(en 2019)

Évolution du nombre
d'entreprises de commerce
de poissons

Source : INSEE, Dénombrement des entreprises.

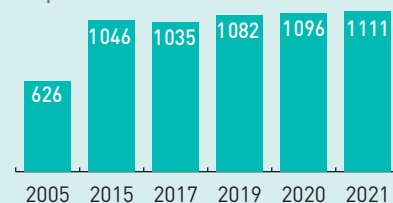
Le nombre d'entreprises de commerce de poissons (hors professionnels exerçant sur halles et marchés) poursuit sa hausse en 2019, que ce soit dans le commerce de détail (4723Z) ou le commerce de gros (4638A). En 10 ans, le tissu d'entreprises a progressé de 8%.



Une autre part des professionnels de la poissonnerie exercent sur éventaies et marchés (APRM 4781ZV)

En 2021, 1 110 entreprises de vente de poissons sur éventaies et marchés étaient immatriculées au Répertoire des Métiers (source : CMA France). Ce nombre est en légère progression ces dernières années.

Évolution du nombre de commerce de poissons sur éventaies et marchés

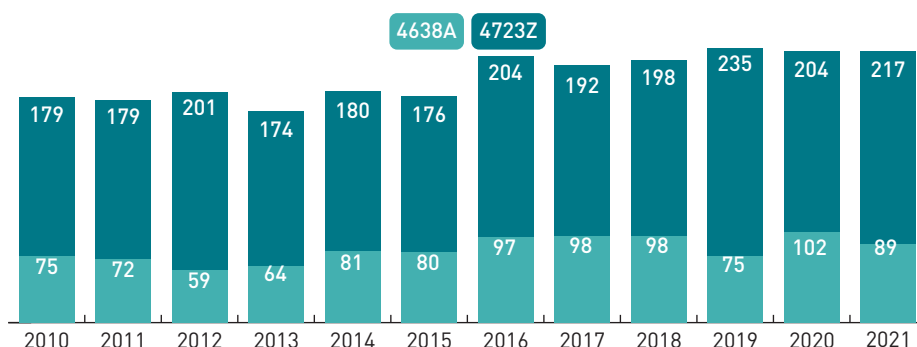


306 immatriculations d'entreprises
(en 2020)

Nombre de créations/ reprises
d'entreprises de commerce
de poissons

Source : INSEE, Démographie des entreprises.
Attention : les reprises par rachat de parts sociales ne figurent pas dans ces statistiques.

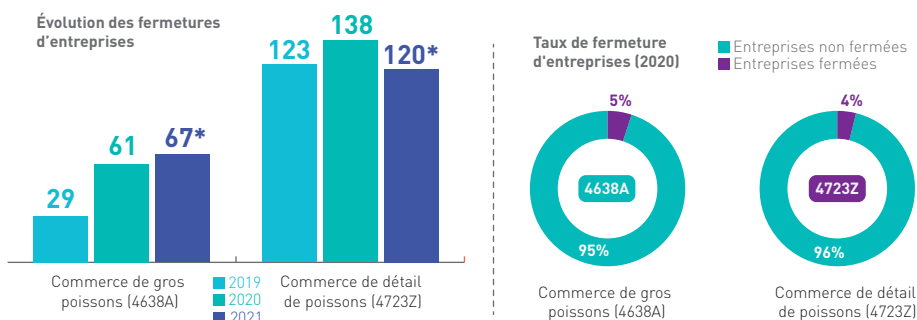
Avec environ 300 créations par an (hors professionnels exerçant sur halles ou marchés), le nombre d'immatriculations est relativement stable depuis 2016, que ce soit pour les poissonniers détaillants ou grossistes.



Fermetures d'entreprises

67 entreprises de commerces de gros et 120 commerces de détail de poissonnerie se sont radiés en 2021 et ont fermé leurs portes. Les radiations d'entreprise ont augmenté en 2020, dans le contexte de crise sanitaire. Les chiffres (encore provisoires) de l'année 2021 restent à un niveau élevé, notamment pour les grossistes.

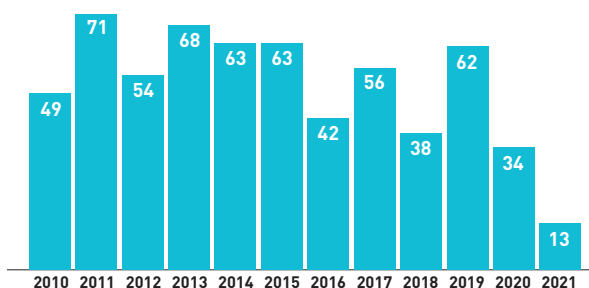
Source : INSEE/Sirene, Fichier stock des entreprises au 01/08/2021.
(*) données provisoires



13 défaillances (4723Z) (en 2021)

Évolution du nombre de défaillances d'entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z)

Source : Banque de France

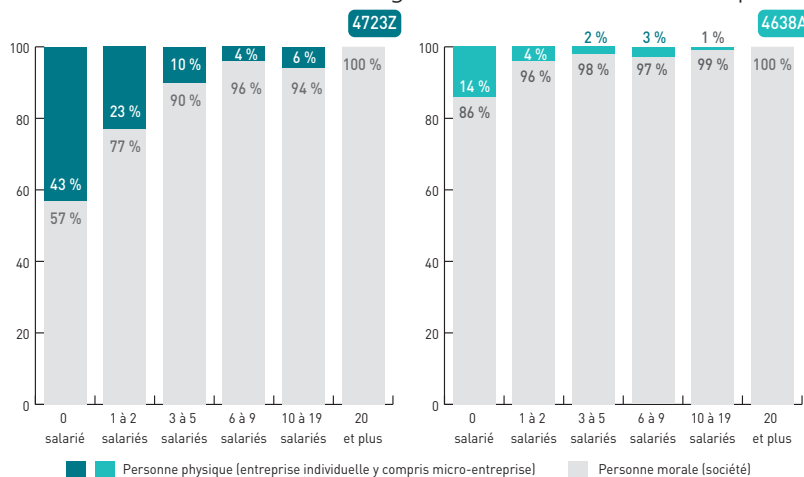


Statut juridique

Statut juridique des entreprises de poissonnerie (4723Z et 4638A)

Source : INSEE, Dénombrement des entreprises au 31-12-2019.

31 % des entreprises de commerce de détail de poissonnerie (4723Z) ont un statut de personne physique, et 69 % sont des sociétés. La part des sociétés est encore plus prépondérante parmi les entreprises de commerce de gros de poissonnerie (4638A) : 92 %. Le choix du statut de société augmente avec la taille de l'entreprise.



Des entreprises plus présentes en bordure du littoral

Densité moyenne :

(pour 100 000 habitants)
commerce de détail : 4
commerce de gros : 2

La densité moyenne des entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z) est de 4 entreprises pour 100 000 habitants et de 2 entreprises de commerce de gros de poissons (4638A).

Concernant le tissu du commerce de détail (4723Z), la densité est très variable selon les territoires : très faible dans le quart Nord-Est du territoire et concentrée dans les départements côtiers de la Méditerranée et de l'Atlantique.

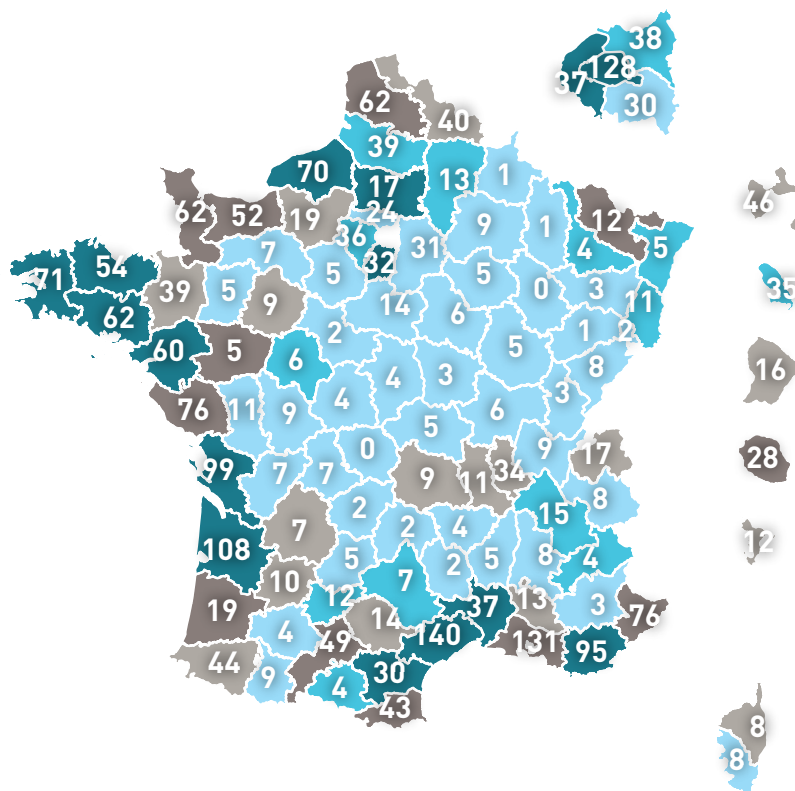
Concernant le tissu du commerce de gros (4638A), la densité est très faible voire nulle dans une majorité des départements du territoire, à l'exception de la Bretagne, ainsi que dans les départements côtiers et de l'Île-de-France.

Nombre de poissonneries en 2019 par département et densité pour 100 000 habitants

Nombre d'entreprises (4723Z)

- Densité pour 100 000 habitants inférieure à 2
- Densité comprise entre 2 et 3
- Densité comprise entre 3 et 6
- Densité comprise entre 6 et 8
- Densité supérieure à 8

Source : Insee, Dénombrement des entreprises et Recensement Général de la Population-Traitement ISM.

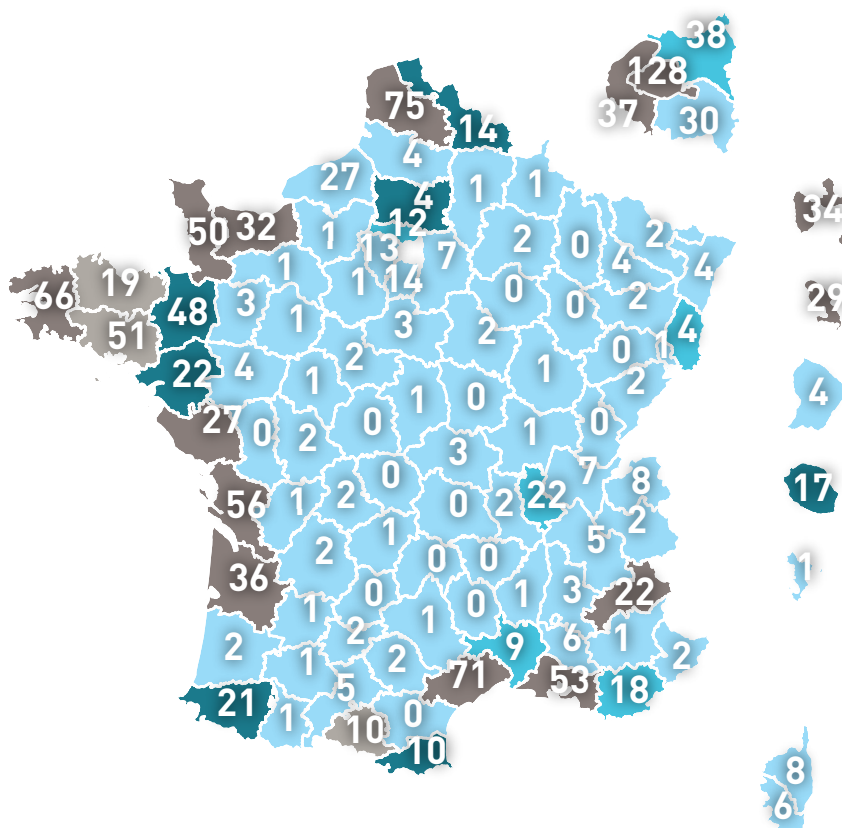
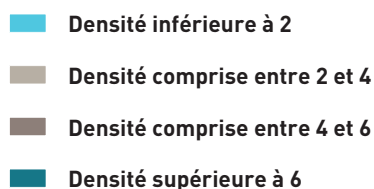


Densité moyenne pour 100.000 habitants



Nombre de poissonneries en 2019 par département et densité pour 100 000 habitants

Nombre d'entreprises (4638A)



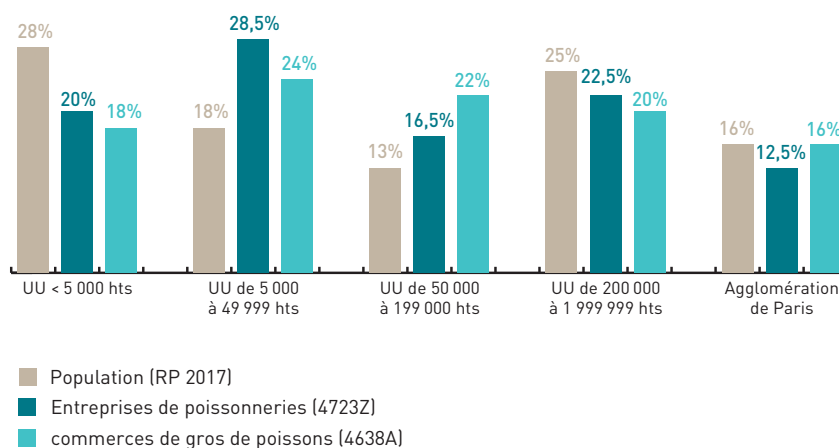
Des entreprises plus présentes dans les agglomérations de 5 000 à 200 000 hts

La répartition des entreprises de poissonneries varie également selon les types d'unités urbaines :

- ces dernières sont sur-représentées dans les unités urbaines comprises entre 5 000 et 200 000 habitants (45 % des entreprises de commerce de détail et des entreprises de commerce de gros sont localisées dans ces territoires alors que 28 % de la population y réside) ;
- Le tissu du commerce de gros de poissons est plus dense dans l'agglomération parisienne que le commerce de détail. Il est moins dense pour les deux activités dans les unités urbaines inférieures à 5 000 habitants.

Répartition des entreprises de poissonneries par taille d'unité urbaine (UU)

Source : INSEE, Dénombrement des entreprises au 31-12-2019 et Recensement de la population 2017, traitement ISM.



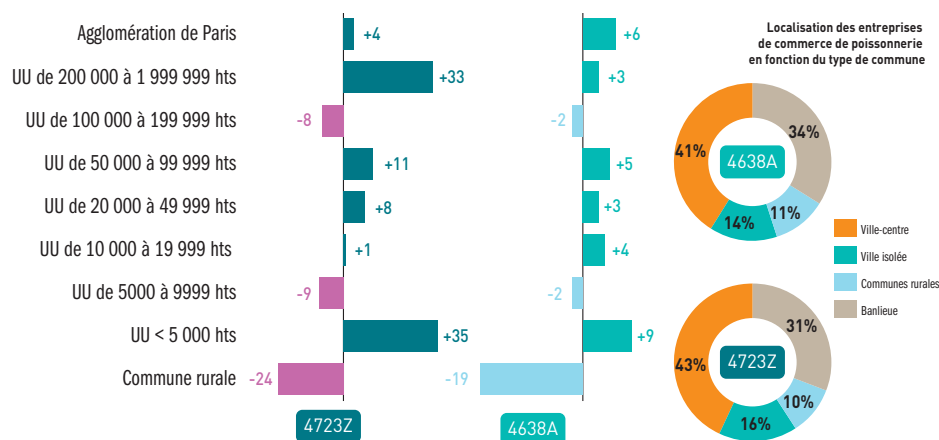
*À noter : l'INSEE appelle Unité Urbaine (UU) une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu et d'au moins 2 000 habitants. Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine.

Une stabilité du tissu dans les différentes tailles d'unités urbaines

Entre 2018 et 2019, le tissu d'entreprises de commerce de détail (4723Z) perd à nouveau des commerces dans les agglomérations de 100.000 à 200.000 habitants et les petites agglomérations de 5 000 à 9 999 habitants. En revanche, le nombre d'entreprises progresse dans l'agglomération de Paris ainsi que dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants. Le nombre de grossistes progresse dans tous les types de territoires sauf dans les communes rurales.

Évolution du nombre d'entreprises de poissonneries entre 2018 et 2019 par taille d'unité urbaine

Source : INSEE, Dénombrement des entreprises au 31-12-2019 et Recensement de la population 2017, traitement ISM.



Activité : chiffre d'affaires et valeur ajoutée en hausse

Chiffre d'affaires HT 4,7 milliards d'euros

En 2019, les entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z) ont réalisé un chiffre d'affaires total de 0,91 milliard d'euros HT (en hausse). Bien que le chiffre d'affaires des entreprises de commerce de gros de poissons (4638A) soit supérieur (3,7 milliards d'euros HT), le taux de valeur ajoutée est deux fois plus élevé pour le commerce de détail.

**Chiffre d'affaires et
valeur ajoutée 4723Z**
(en milliards d'euros)

Chiffre d'affaires hors taxes			Valeur ajoutée* (y compris autres produits et autres charges)			Taux de valeur ajoutée		
2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
0,75	0,83	0,91	0,19	0,22	0,24	26 %	26 %	27 %

**Chiffre d'affaires et
valeur ajoutée 4638A**
(en milliards d'euros)

Chiffre d'affaires hors taxes			Valeur ajoutée* (y compris autres produits et autres charges)			Taux de valeur ajoutée		
2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
3,67	3,81	3,70	0,45	0,45	0,44	12 %	12 %	12 %

Source : INSEE, ESANE.

(*) La valeur ajoutée mesure la richesse créée par les entreprises de pâtisserie. Elle est définie comme la différence entre la valeur de la production (le chiffre d'affaires) et la valeur des biens consommés pour cette production (dont les matières premières). La richesse ainsi produite par l'entreprise est répartie entre les salariés (salaires), les impôts et taxes et l'entreprise.

Portrait des travailleurs non salariés

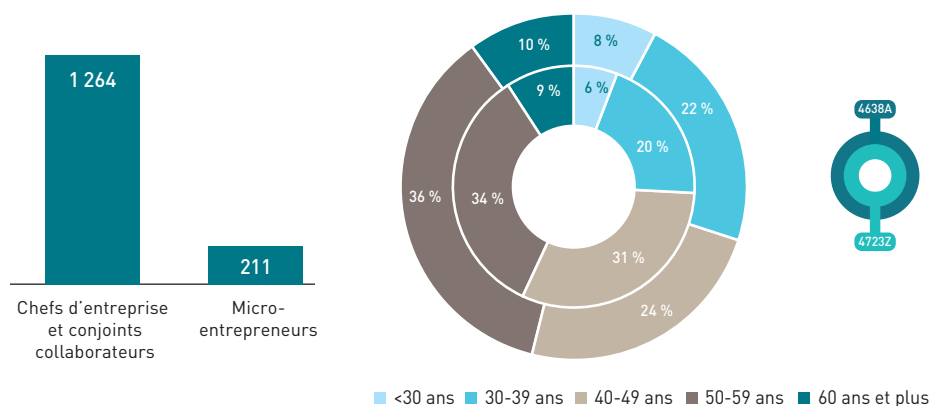
1 475 travailleurs non salariés

1 475 travailleurs indépendants exercent en 2020 dans l'activité de commerce de détail de poissons (4723Z), dont 14 % de micro-entrepreneurs. Le nombre de non-salariés est en baisse (1 687 en 2016) en raison notamment du nombre croissant de SAS/SASU dont les dirigeants relèvent du régime général.

Dans l'activité de commerce de détail de poissons (4723Z), l'âge des dirigeants est relativement élevé. 74 % des dirigeants ont plus de 40 ans dont 43 % sont âgés de plus de 50 ans. La tendance est similaire chez les dirigeants de commerce de gros de poissons (4638A) : 46 % ont plus de 50 ans.

Nombre de travailleurs non salariés du commerce de détail de poissons (4723Z) en 2020

Répartition des dirigeants par âge



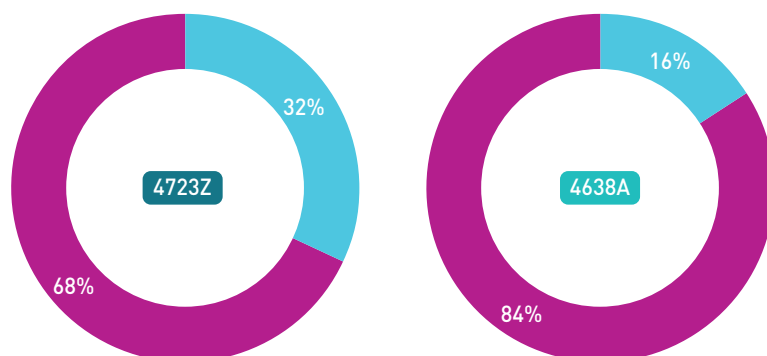
Source : URSSAF Caisse nationale - INSEE
Recensement de la population 2019.

32 % des chefs d'entreprise sont des femmes

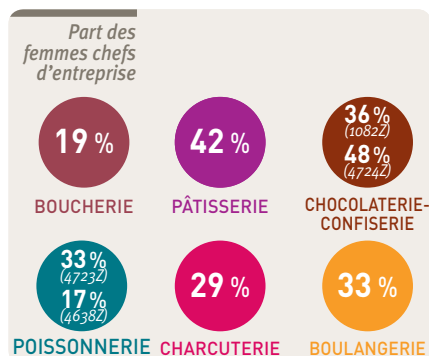
Sexe des chefs d'entreprise en 2019

32 % des chefs d'entreprise non salariés de commerce de détail de poissons (4723Z) sont des femmes. Cette part est de 16 % parmi les chefs d'entreprise de commerce de gros de poissons (4638A).

Femme
Homme



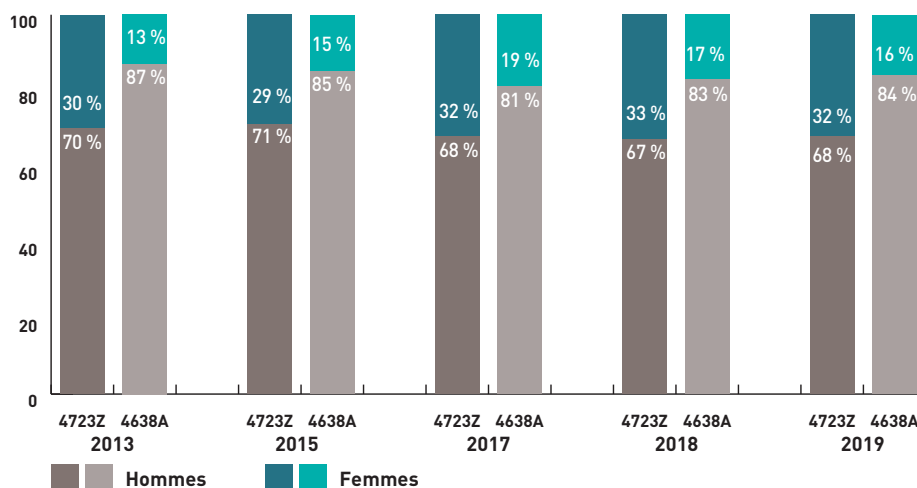
Source : INSEE, Recensement de la population 2019.



La part de femmes chefs d'entreprise de commerce de détail de poissons (4723Z) ou de commerce de gros de poissons (4638A) tend à se stabiliser depuis 2017.

Évolution de la part des chefs d'entreprise par sexe

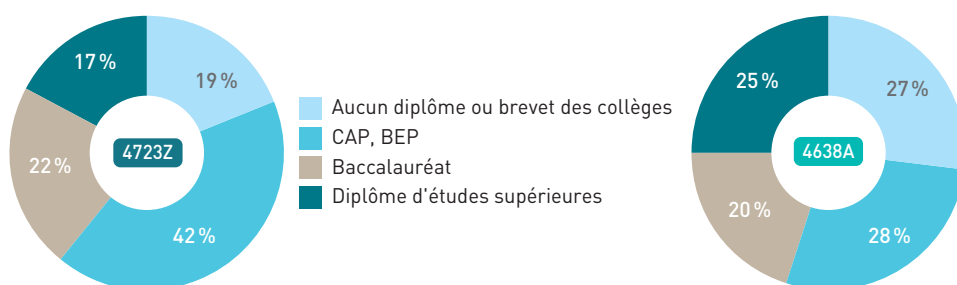
Source : INSEE, Recensement de la population 2019.



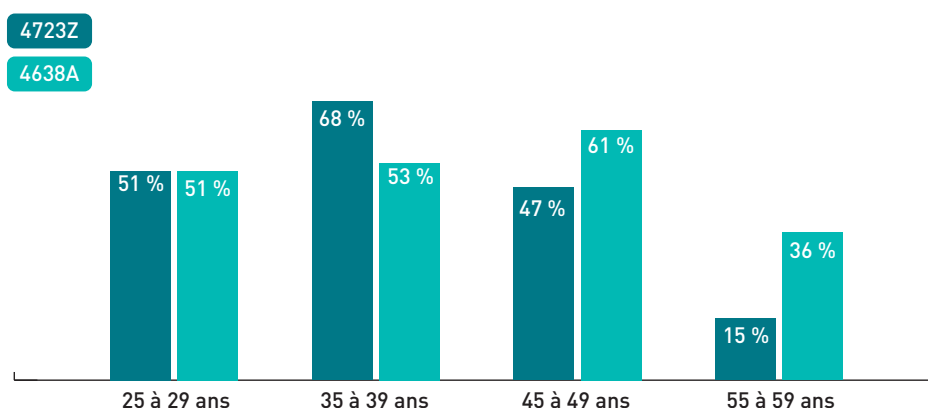
Niveau de formation des dirigeants

19 % des chefs d'entreprise du commerce de détail de poissons (4723Z) et 27 % des commerçants de gros de poissons (4638A) sont autodidactes. La part de diplômés de niveau Bac ou supérieur est relativement élevée : 40 % pour les commerçants de détail et 47 % pour les commerçants de gros. Le niveau de formation est plus élevé chez les chefs d'entreprise de 35-39 ans : plus de la moitié sont diplômés d'un Bac ou d'un diplôme d'études supérieures.

Niveau de formation des chefs d'entreprise de poissonneries



Part des chefs d'entreprise de poissonneries diplômés d'au moins un niveau 4 par tranche d'âge



Source : INSEE, Recensement de la population 2019.

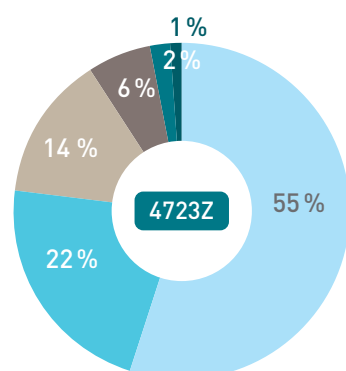
Taille des effectifs : près de la moitié des entreprises n'emploie pas de salarié

Le nombre d'entreprises sans salarié progresse

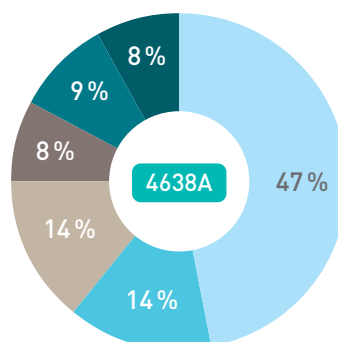
Répartition des entreprises par taille d'effectif en 2019

Source : INSEE, Dénombrement des entreprises.

Les activités ont des structures d'emploi différentes : le commerce de gros de poissons (4638A) compte 17 % d'entreprises de 10 salariés et plus, alors que cette part est de 3 % dans le commerce de détail (4723Z). La part des entreprises n'ayant pas de salarié est importante et progresse dans les deux activités : 55% dans le commerce de détail de poissons et 47 % dans le commerce de gros de poissons.

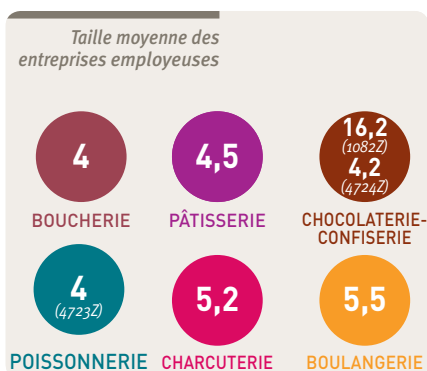


- 0 salarié
- 1 à 2 salariés
- 3 à 5 salariés
- 6 à 9 salariés
- 10 à 19 salariés
- plus de 20 salariés

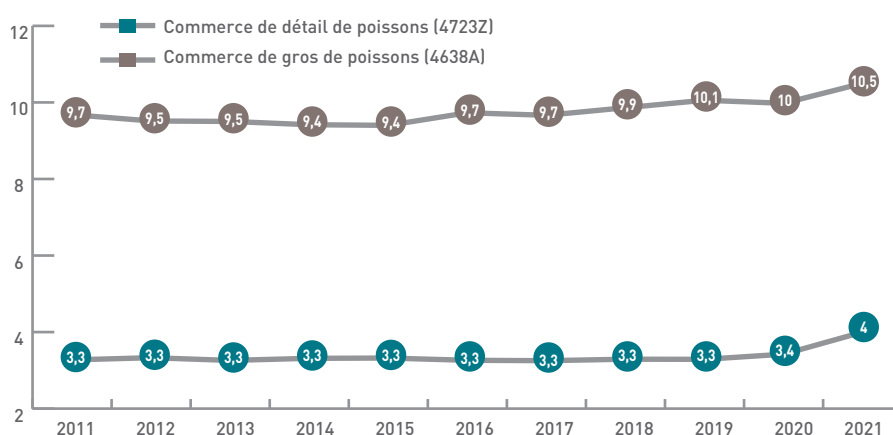


Taille moyenne

Taille moyenne
des entreprises



La taille moyenne des entreprises employeuses du commerce de détail de poissons (4723Z) et du commerce de gros de poissons (4638A) est en revanche sensiblement à la hausse.



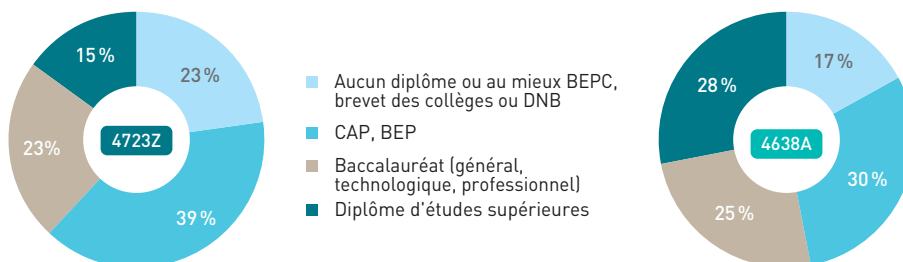
Source : URSSAF, emplois salariés au 31.12 hors apprentis et stagiaires

Niveau de diplôme des salariés

Niveau de diplôme des employés
de vente de poissons

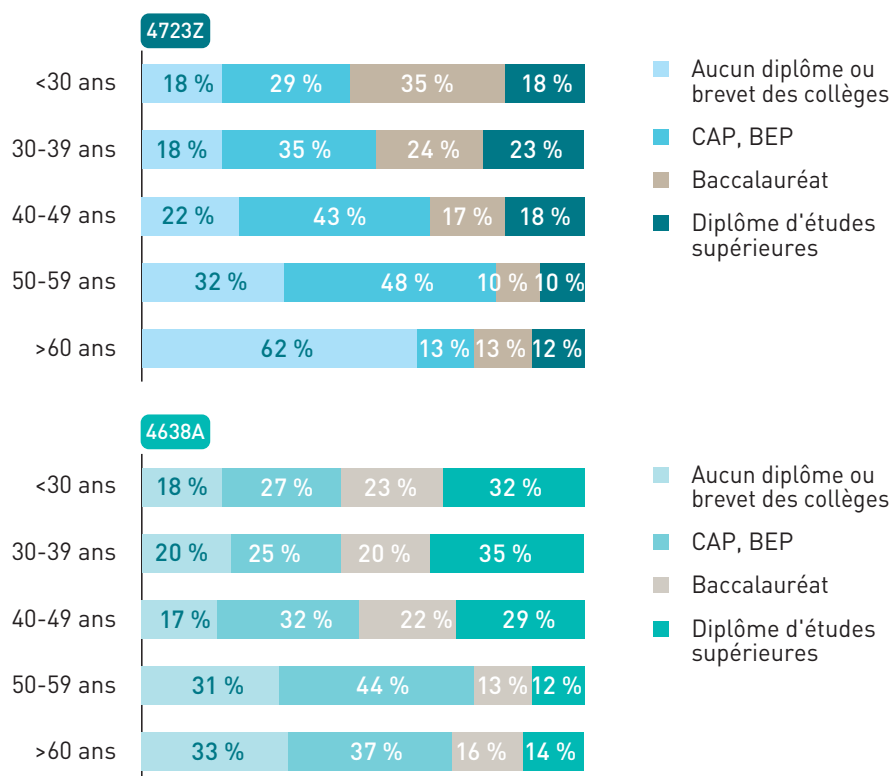
Les employés de vente des entreprises du commerce de détail de poissons (4723Z) sont majoritairement (39 %) détenteurs d'un CAP. 23 % n'ont pas de diplôme et sont autodidactes. Les employés des entreprises du commerce de gros de poissons (4638A) sont plus nombreux à avoir un diplôme d'études supérieures (28 %), ce qui s'explique sans doute par la présence d'entreprises de taille plus importante.

Source : INSEE, Recensement de la population 2019.



Le niveau de diplôme des salariés de la poissonnerie tend à augmenter : 47 % des salariés du commerce de détail de 30-39 ans ont un diplôme de niveau Bac et supérieur, contre 21% des 50-59 ans. Les chiffres sont respectivement de 55% et de 25% parmi les salariés du commerce de gros.w

Répartition des salariés par niveau de diplôme et par âge



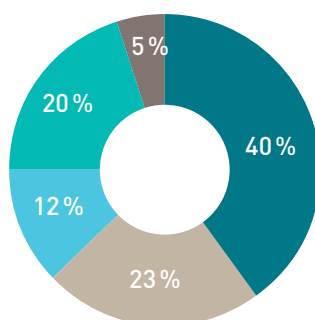
Les salariés
de la branche
POISSONNERIE
(IDCC 1504)

Les entreprises et emplois de la branche

**2 670 entreprises
rattachées**

En 2020, 2 670 entreprises appliquent comme convention collective principale celle de la Poissonnerie (IDCC 1504). 40 % des salariés rattachés à cette convention collective exercent dans des entreprises du commerce de détail de poissons (4723Z). Les autres proviennent d'entreprises du commerce de détail alimentaire sur éventaires et marché (23%), du commerce de gros (20%) et de la pêche en mer (12%).

Répartition sectorielle des salariés de l'IDCC 1504 et poids de l'IDCC dans les secteurs d'activité (en % de salariés)



4723Z Comm. de détail de poissons, crustacés et mollus.en mag. spé.

95%

4638A Commerce de gros (commerce interentreprises) de poissons, crustacés et mollusques

35%

4781Z Commerce de détail alim. sur éventaires et marchés

16%

0311Z Pêche en mer

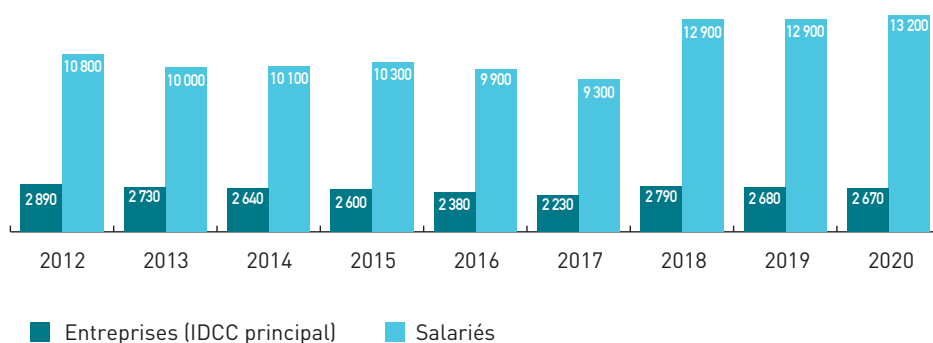
19%

- 4723Z 40 %
- 4781Z 23 %
- 0311Z 12 %
- 4638 20 %
- Autres 5 %

Source : DARES, Portraits statistiques de branches professionnelles 2020 - les postes annexes et les alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

**13 200
emplois salariés**

Nombre d'entreprises et de salariés



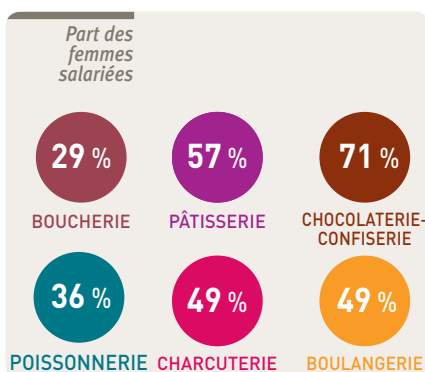
Source : DARES, Portraits statistiques de branches professionnelles - les postes annexes et les alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

Caractéristiques des salariés

Un tiers de femmes parmi les salariés

Les deux tiers des salariés sont des hommes, un tiers sont des femmes. Avec la boucherie, la branche est l'une des moins «féminisées» de l'alimentation.

Répartition des salariés par sexe

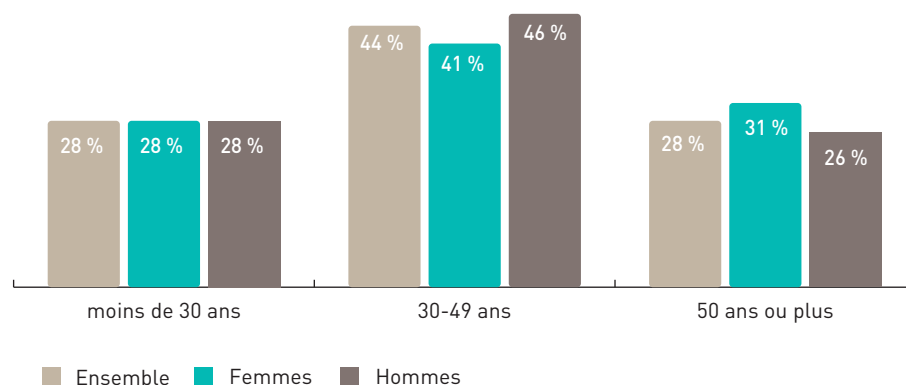


Source : DARES, Portraits statistiques de branches professionnelles - les postes annexes et les alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

La moitié des salariés a entre 30 et 49 ans

La part des jeunes de moins de 30 ans (28 %) est un peu moins élevée que dans d'autres branches de l'alimentation, en raison d'un recours moins fréquent à l'apprentissage. La moitié des salariés de la branche a entre 30 et 49 ans. La branche se caractérise également par le vieillissement de ses emplois : 28 % des salariés ont plus de 50 ans (contre 22% en 2011).

Répartition des salariés de la branche par sexe et tranche d'âge



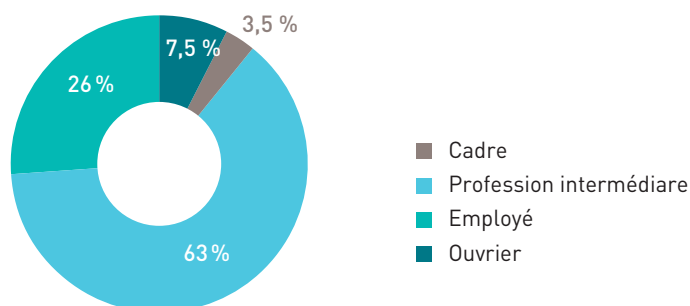
Source : DARES, Portraits statistiques de branches professionnelles 2020 - les postes annexes et les alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

Les métiers exercés

Une majorité d'employés

Les postes occupés par les salariés sont majoritairement des postes d'employés (63 %). Les ouvriers (26 %) sont principalement des marins-pêcheurs (actifs dans les entreprises des régions côtières). 11 % des salariés sont cadres ou occupent une profession intermédiaire.

Répartition des postes salariés par catégorie socio-professionnelle

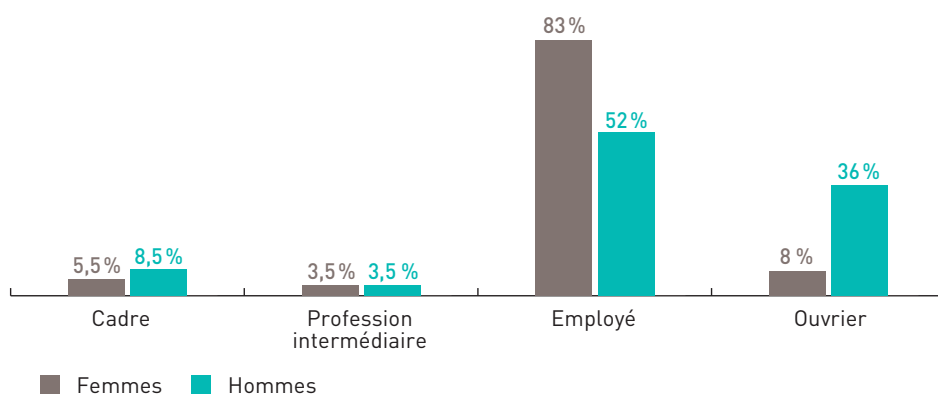


Source : DARES, Portraits statistiques de branches professionnelles 2020 - les postes annexes et les alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

Note : dans la nomenclature des professions, le métier de « poissonnier » n'est pas répertorié en tant que tel. La majorité des salariés poissonniers sont comptabilisés parmi les « vendeurs en alimentation » (PCS 554a).

Métiers d'homme, métiers de femme

Métiers exercés par sexe des salariés

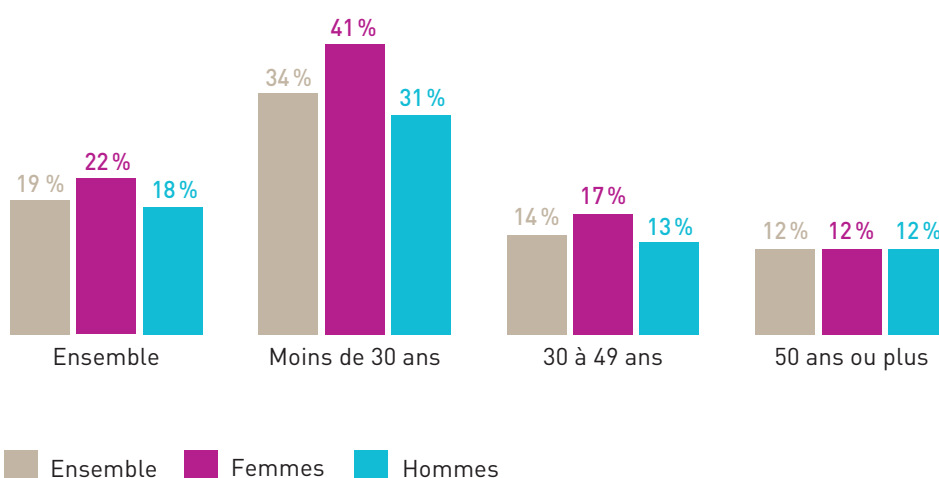
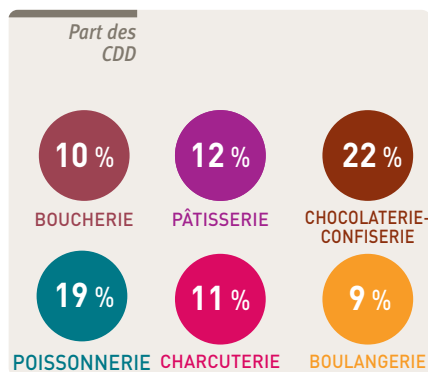


Source : DARES, Portraits statistiques de branches professionnelles 2020 - les postes annexes et les alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

Nature des contrats et temps de travail

Contrats : 19 % de salariés en CDD

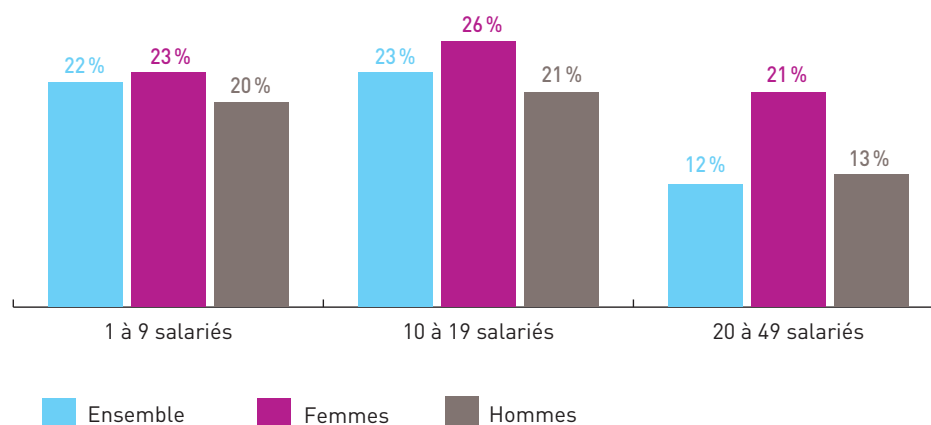
Part de salariés en CDD
selon le sexe et l'âge



Source : DARES, Portraits statistiques de branches professionnelles 2020 - les postes annexes et les alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

La part de CDD varie peu selon la taille des entreprises

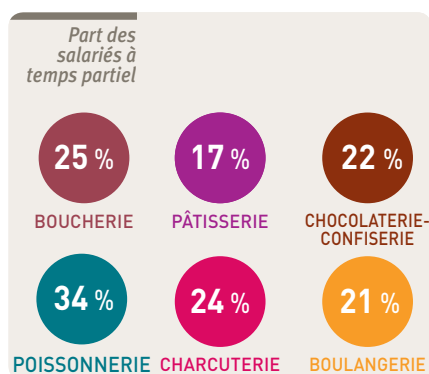
Part de salariés en CDD
selon la taille de l'entreprise



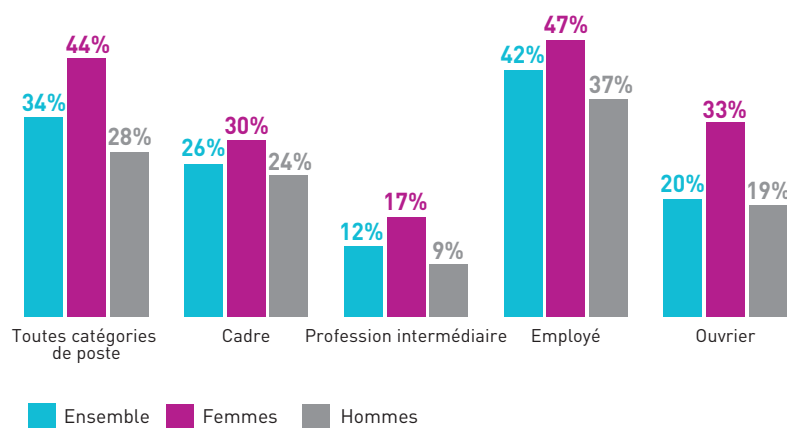
Source : DARES, Portraits statistiques de branches professionnelles 2020 - les postes annexes et les alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

Temps de travail : 34 % de salariés à temps partiel

Part de salariés à temps partiel
par sexe et type de poste



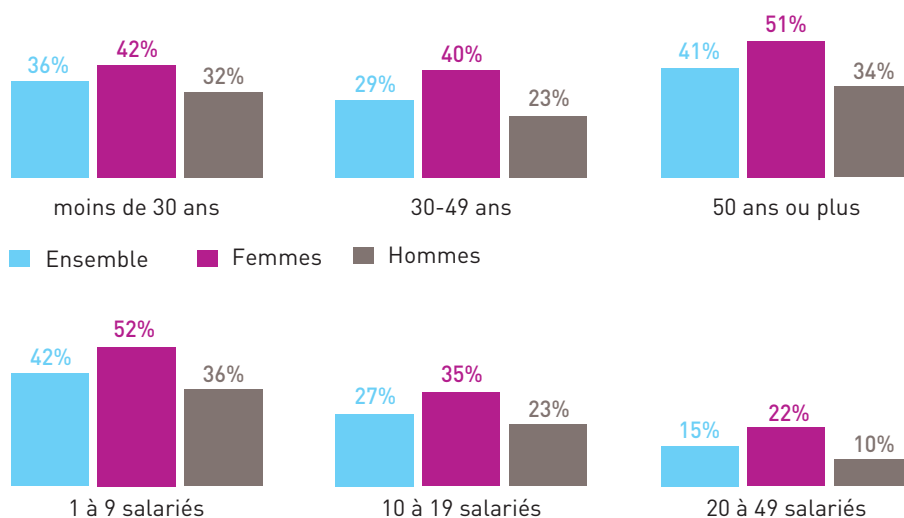
Le temps partiel est en revanche plus répandu parmi les salariés de la branche : un tiers des salariés (34 %) travaille à temps partiel. Les conditions diffèrent de façon importante entre les hommes (28 %) et les femmes (44 %).



Source : DARES, Portraits statistiques de branches professionnelles 2020 - les postes annexes et les alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

Le temps partiel plus fréquent dans les entreprises de moins de 10 salariés

Part de salariés en CDD par tranche d'âge et par taille d'entreprise



Source : DARES, Portraits statistiques de branches professionnelles 2020 - les postes annexes et les alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

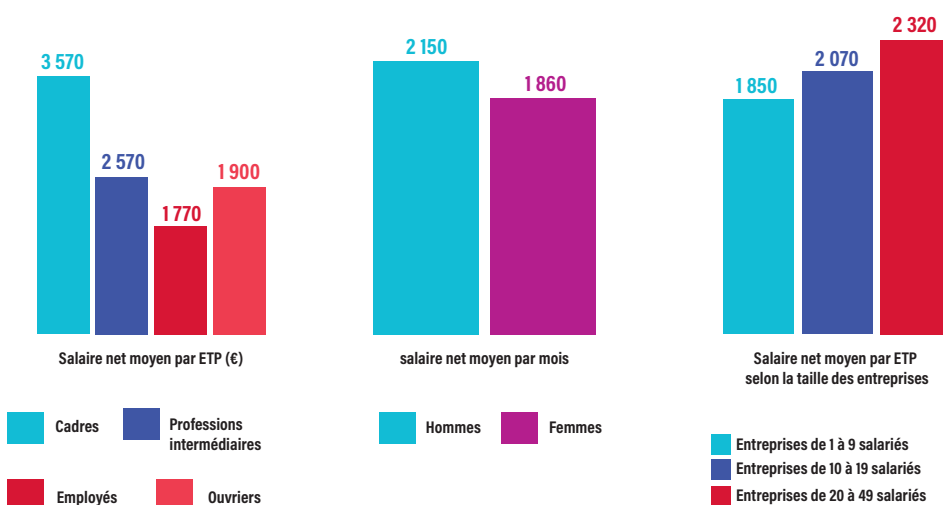
Salaire

Le salaire net moyen mensuel est de 2 040 euros

Le salaire moyen est plus élevé que dans les autres branches de l'alimentation : 2 040 euros (calculé en Équivalent Temps plein hors apprentis et stagiaires). Il est plus élevé pour les postes d'ouvriers (1 900 €) que d'employés (1 770 €), et donc pour les salariés hommes. Le salaire moyen est également plus élevé dans les entreprises de 20 salariés et plus, en raison de la présence plus importante de cadres et professions intermédiaires dans ces entreprises.

Salaire mensuel net moyen par ETP, par sexe et selon la taille des entreprises (en euros)

Note : chaque salaire mensuel net est rapporté à la valeur moyenne d'un Smic mensuel net puis compté au prorata de la durée de présence correspondante sur l'année.

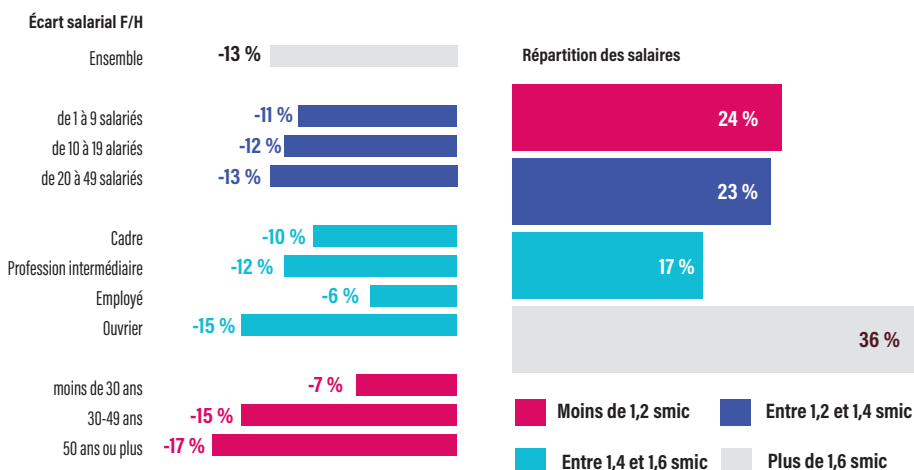
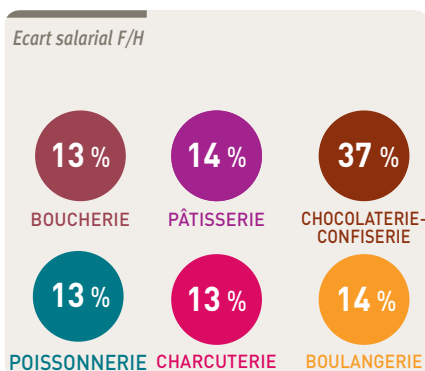


Source : DARES, Portraits statistiques de branches professionnelles 2020 - les postes annexes et les alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

Un écart de salaire de 13% entre les femmes et les hommes

L'écart salarial F/H est de 13%. Il augmente avec l'âge : 7% chez les moins de 30 ans contre 17% chez les 50 ans ou plus.

Répartition du salaire moyen ETP et écart de salaire F/H des employés et ouvriers



Source : DARES, Portraits statistiques de branches professionnelles 2020 - les postes annexes et les alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

La formation et
l'apprentissage
aux métiers
de la
POISSONNERIE

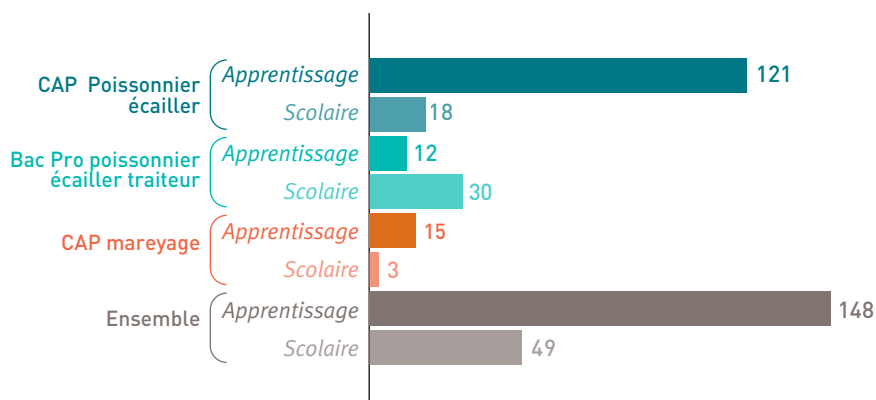
La formation initiale : des effectifs globalement stables

Peu de jeunes se forment au métier de poissonnier

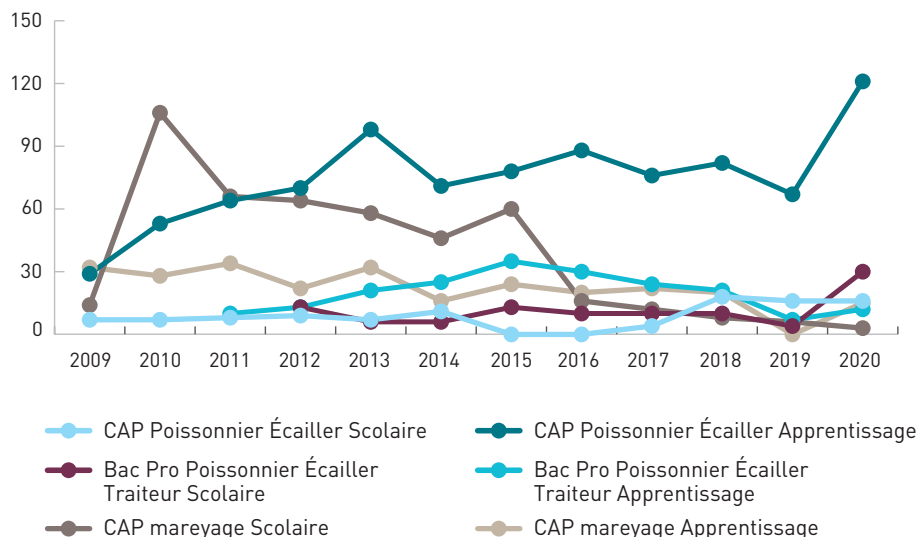
Diplômes préparant aux métiers de la poissonnerie (inscrits en dernière année de diplôme en 2020/21)

Source : CEREQ, base reflet – effectifs inscrits en dernière année de formation des trois principaux diplômes – pour ce qui concerne les apprentis, il s'agit de l'ensemble des apprentis inscrits en dernière année en 2019, cela quelle que soit l'activité de leur entreprise d'accueil.

Deux diplômes préparent au métier de poissonnier, le principal étant le CAP poissonnier. Les effectifs inscrits à ces diplômes sont très peu nombreux mais on constate une progression en 2020/21 : un total de 197 jeunes sont sortis de formation, dont 148 apprentis. En 2019/20, les chiffres étaient respectivement de 110 jeunes dont 74 apprentis.



Évolution des sortants en formation aux métiers de la poissonnerie



Source : CEREQ, base reflet – effectifs inscrits en dernière année de formation des trois principaux diplômes – pour ce qui concerne les apprentis, il s'agit de l'ensemble des apprentis inscrits en dernière année en 2020, cela quelle que soit l'activité de leur entreprise d'accueil.

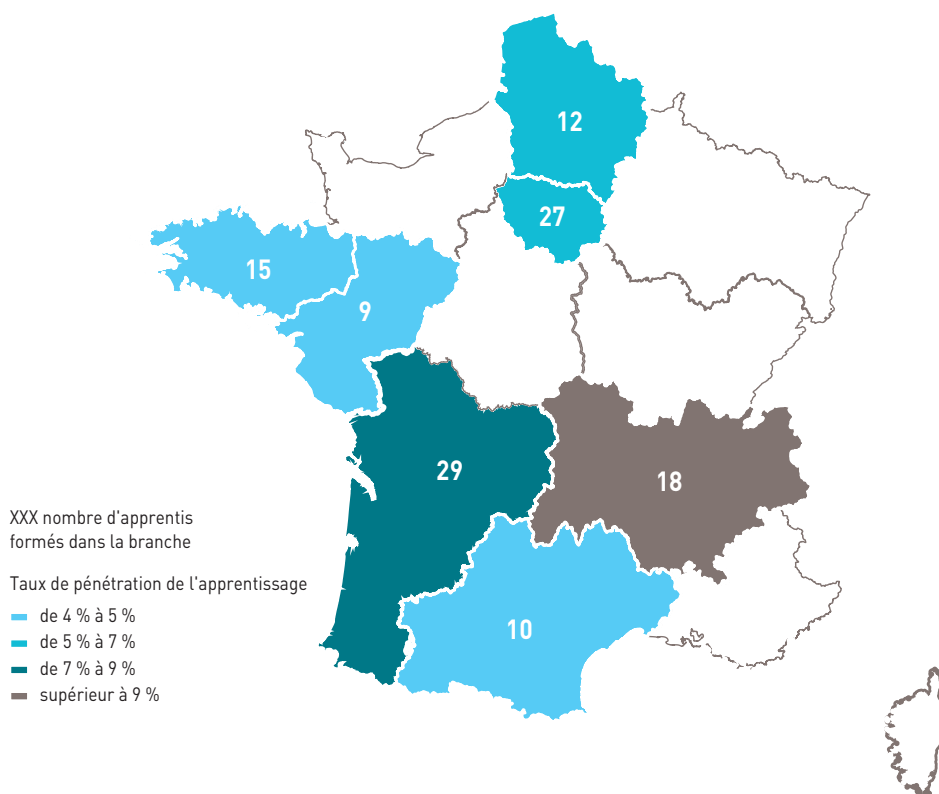
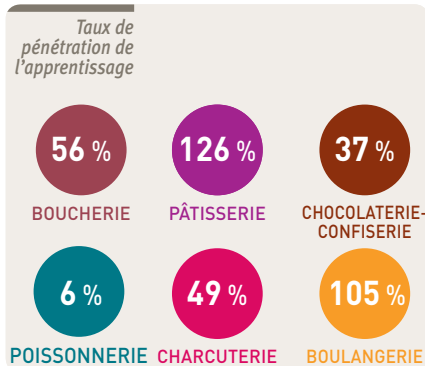
L'apprentissage, peu répandu dans la branche

Le taux de pénétration de l'apprentissage est faible : 6 %

En 2019, 159 apprentis étaient employés dans les entreprises de la branche, soit un ratio de 6 % (0,06 apprenti par entreprise active). Ce ratio est le plus élevé dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. L'apprentissage est quasi-inexistant dans la branche dans la moitié des régions.

74% des apprentis de la branche sont formés dans les entreprises de moins de 10 salariés.

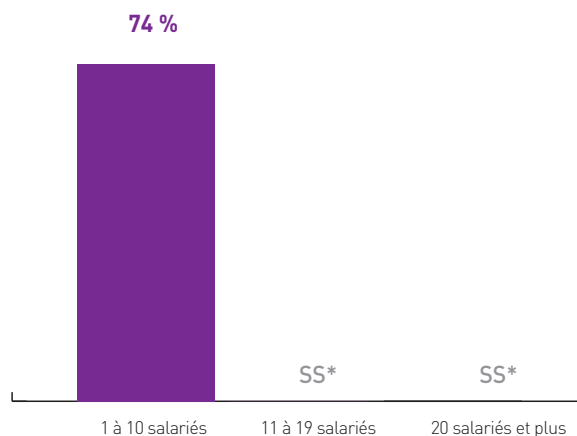
Répartition des apprentis formés par les entreprises de poissonneries et taux de pénétration de l'apprentissage



Source : INSEE DADS/DSN 2019 - base : Ensemble des apprentis de la branche, quelle que soit l'année de diplôme

Répartition des apprentis formés par taille d'entreprise

Source : INSEE DADS/DSN 2018 - base : Ensemble des apprentis de la branche, quelle que soit l'année de diplôme.
(*) Secret statistique



La moitié des apprentis préparent un diplôme de niveau BAC ou supérieur

49 % des apprentis préparent un titre de niveau CAP

Principaux diplômes préparés par les apprentis des entreprises de la branche en 2021

Le niveau de diplôme préparé par les apprentis de la branche est plus élevé que dans d'autres branches de l'alimentation. En 2021, 49 % des apprentis ayant signé un contrat préparent un diplôme de niveau 3 (principalement le CAP poissonnier écailler).

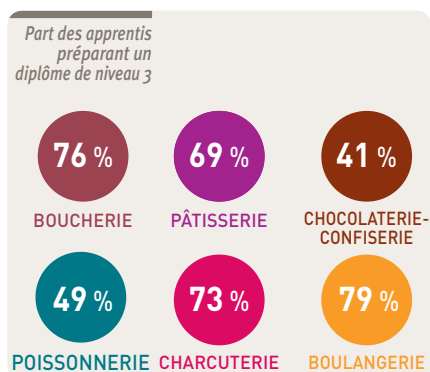
Les principaux diplômes de niveau 4 suivis sont le Bac Pro poissonnier-écailler-traiteur et le Bac Pro Métiers du Commerce.

Les autres diplômes suivis par les apprentis de la branche sont principalement des spécialités de la vente ou du management.

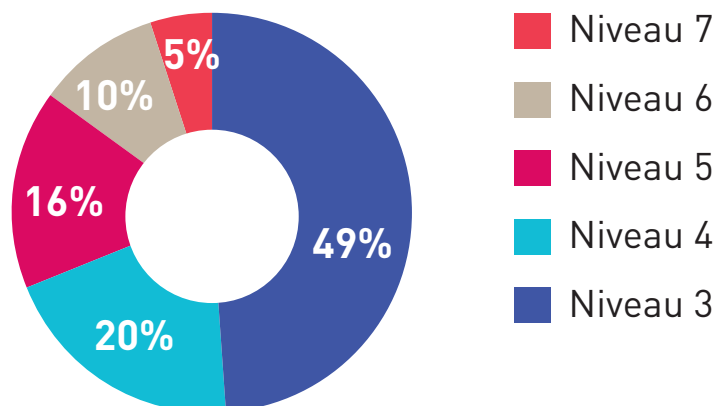
Source : OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche ayant signé un contrat en 2021.

Diplômes préparés	Répartition des contrats d'apprentissage signés en 2021 par diplôme préparé
Poissonnier Écailler (CAP)	90
Poissonnier-Écailler-Traiteur (Bac Pro)	30
Métiers du Commerce et de la Vente Option A Animation et Gestion de l'espace Commercial (Bac Pro)	10
Équipier Polyvalent du Commerce (CAP)	10
Management Commercial Opérationnel - MCO (Bts)	10
Negotiation Et Digitalisation De La Relation Client (BTS)	10

Répartition des apprentis de la branche par niveau de diplôme préparé



Source : OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche ayant signé un contrat en 2021.

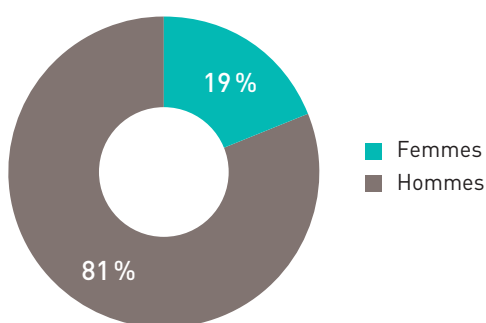
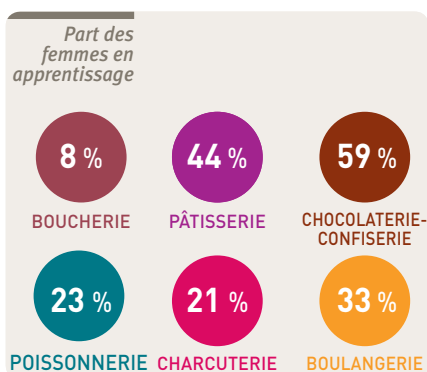


Apprentis et apprenties du commerce de poissons

19 % des apprentis sont des femmes

19 % des apprentis formés par les entreprises de la branche sont des femmes.

Sexe des apprentis de la branche



Source : INSEE DADS/DSN 2019 - base : Ensemble des apprentis de la branche, quelle que soit l'année de diplôme

Parcours d'entrée en apprentissage

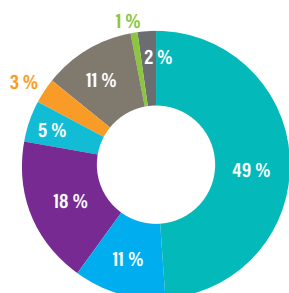
34 % des apprentis proviennent du milieu scolaire

Un tiers des apprentis de la branche sont issus du milieu scolaire.

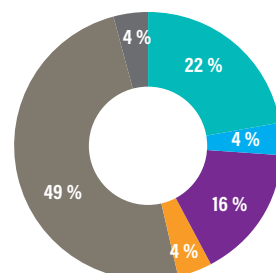
10 % étaient auparavant salariés. La part d'anciens demandeurs d'emploi est élevée (15 %), celle des anciens inactifs est en revanche plus faible (2 %). Les trajectoires de reconversion semblent donc nombreuses, notamment pour ceux qui démarrent un CAP (18 % d'anciens demandeurs d'emploi).

On note également la part élevée d'anciens étudiants (9 %), qui s'explique en partie par le nombre important d'apprentis en diplôme de niveau 5.

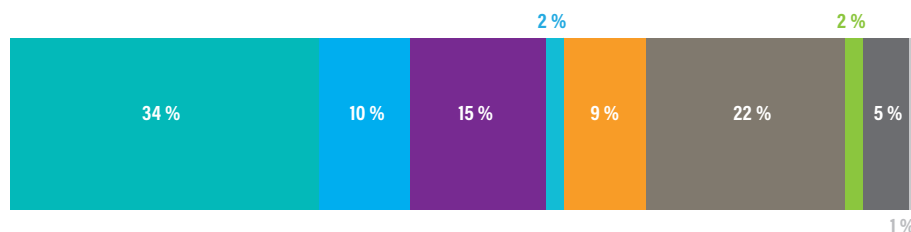
Origine des apprentis démarrant leur contrat d'apprentissage



Origine des apprentis de la branche démarrant la préparation d'un diplôme de niveau 3



Origine des apprentis de la branche démarrant la préparation d'un diplôme de niveau 3



Ensemble

Source : OPCOEP - base : Apprentis de la branche ayant signé un contrat d'apprentissage en 2021.

Insertion dans l'emploi des apprentis

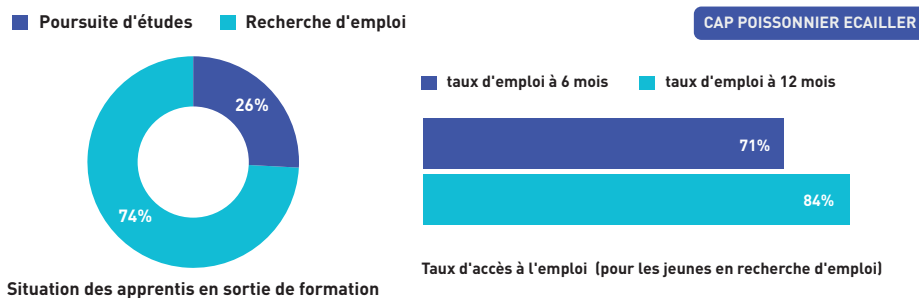
Situation des apprentis en sortie de formation

Le dispositif InserJeunes nous permet de connaître la situation des ex-apprentis après avoir terminé la préparation de leur diplôme (tous sont pris en compte, quelle que soit leur branche d'emploi). Concernant les jeunes sortant de CAP poissonnier-écailler, les trois quarts entrent sur le marché de l'emploi à l'issue de la formation. 71 % des jeunes sont en emploi 6 mois après leur sortie de formation, un taux en forte progression comparativement à l'année précédente (56 %).

Situation des apprentis en sortie de formation et taux d'accès à l'emploi (pour les jeunes en recherche d'emploi)

Source : MEN-MESR DEPP, InserJeunes.
Champs : apprentis sortants d'études en 2019.

N.B. Le taux d'emploi correspond au ratio entre l'effectif d'apprentis sortants en emploi salarié 6 ou 12 mois après la sortie d'études et l'effectif de sortants.





OBSERVATOIRE

des métiers de l'alimentation en détail

POISSONNERIE



Observatoire prospectif des métiers et
des qualifications dans les métiers de l'alimentation

Crédits photos de couverture : Giorgos Pagomenos – Fotolia, Morenovel – Fotolia, PhiletDom – Fotolia, Goodluz – Fotolia.